

Direction Générale des Services  
JPB/CT/CS

N°292/2022

**DÉCISION DU MAIRE**

**OBJET :** Désignation de Maître Sabine Le Boulch, Avocate associée de la SELARL Horus Avocats, aux fins d'analyse, de conseil et de représentation devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise et toute autre juridiction compétente dans le cadre des requêtes n°2211971-1 et n°2212398-16.

**Le Maire de la Commune de Gonesse,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et 2122-23,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Vu** la délibération n°74 du 3 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire – article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisée et modifiée en certains points par la délibération n°13 du 25 janvier 2021,

**Considérant** la requête en annulation déposée par la SCI de Gonesse auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise, enregistrée en date du 19/08/2022 sous le n°2211971-1, sollicitant l'annulation de la décision n°188/2022 portant sur l'exercice de son droit de préemption par la commune sur la vente de la parcelle AM N°82 sise 08-10 rue Chauvart,

**Considérant** la requête en référé déposée par la SCI de Gonesse auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise, enregistrée en date du 09/09/2022 sous le n° 2212398-16, sollicitant la suspension de la décision n°188/2022,

**Considérant** la nécessité pour la Ville de se faire assister et représenter par un avocat devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise et toute autre juridiction compétente dans le cadre des requêtes mentionnées ci-dessus,

**Considérant** la compétence du cabinet Horus Avocats dans ce domaine.

**DECIDE**

- **De désigner** Maître Sabine Le Boulch, Avocate, dont le Cabinet Horus Avocats se situe 58 rue de Lisbonne, 75008 Paris, afin qu'elle intervienne pour le compte de la Ville et la représente devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise,
- **De lui régler** les frais et honoraires afférents aux missions susvisées,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au Budget 2022.

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil municipal, lors d'une prochaine séance.

Fait à Gonesse, le 14 septembre 2022

Le Maire,



Jean-Pierre BLAZY

Le Maire soussigné, ATTESTE  
que le présent acte a été reçu en  
Sous-Préfecture, le : **19 SEP. 2022**

Mis en ligne, le : **20 SEP. 2022**

Pour le Maire et par délégation  
La Directrice Générale des Services

Corine TALLER

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire**

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Désignation de Maître Sabine Le Boulch, Avocate associée de la SELARL

Horus Avocats, aux fins d'analyse, de conseil et de représentation

Objet de l'acte : devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise et toute autre  
juridiction compétente dans le cadre des requêtes n°2211971-1 et  
n°2212398-16.

.....

Date de décision: 14/09/2022

Date de réception de l'accusé 19/09/2022

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 2022DECISION292

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20220914-2022DECISION292-AI

.....

Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matières de l'acte : 9 .1

Autres domaines de competences

Autres domaines de competences des communes

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : Décision 292.pdf ( 99\_AI-

095-219502770-20220914-2022DECISION292-AI-1-1\_1.pdf )